



Décision 2022-13

Validation du compte-rendu de la CLE du 7 octobre 2022

La Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie à Chartres-de-Bretagne le 25 novembre 2022, sous la présidence de M. Michel DEMOLDER, président de la CLE du SAGE de la Vilaine.

Assistaient à la séance :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. André CROCQ (Conseil Régional de Bretagne), Mme Marie-Jo HAMARD (Conseil Départemental du Maine-et-Loire), M. Christian LEMÉE (Syndicat Mixte Chère Don Isaac), M. Gwenaël CHOUPAUX (Uzel), M. Michel DEMOLDER (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine), M. Jacques LARRAY (Vallons de Haute Bretagne Communauté), M. Daniel HOUITTE (Vignoc), Mme Aude DE LA VERGNE (Vitré Communauté), M. Stéphane ROUAULT (Ploërmel Communauté), M. Bertrand ROBERDEL (Arc Sud Bretagne), M. Patrick HERVIOU (La Chapelle du Lou du Lac), M. Joël TRIBALLIER (Questembert Communauté), M. Jean-Noël LAGUEUX (Loudéac Communauté), M. Jean RONSIN (Montfort Communauté), M. David VEILLAUX (Liffré Cormier Communauté),

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Mme Annie HUPÉ (Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique), M. François VALY (Chambre d'agriculture du Morbihan), M. Jean-François LEVREL (Coopération agricole), M. Didier MUGNIERY (Collectif des Associations de Sinistrés du Bassin de la Vilaine), M. Patrick ANNE (Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille-et-Vilaine), M. François CHEVRIER (Ligue régionale de Canoë-Kayak de Bretagne), M. Pierre-Anne GORVEL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Côtes d'Armor), M. Bernard ABRIAL (Collectif des Moulins et Riverains du Morbihan), M. Pierrick COURJAL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan), M. Frédéric NICOLAZO (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud), Mme Marie-Claire POUPARD (UFC Que Choisir Loire-Atlantique), M. Joël JOSSE (FDPPMA 44), Mme Pauline PENNOBER (Eau et rivières de Bretagne)

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

M. Pascal BAGDIAN (sous-préfet de Redon), M. Hubert CATROUX (Agence de l'Eau Loire Bretagne), Mme Martine PINARD (MISEN 35), Mme Hélène ANQUETIL (OFB Bretagne), Mme Hélène DESOBEAU (DREAL Pays de la Loire), M. Marc SCHWAGER (Mise d'Ille et Vilaine),

Étaient excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. Alain GUIHARD (Conseil Départemental du Morbihan), M. Jean-Michel BUF (Conseil Régional des Pays de la Loire), M. Yann SOULABAILLE (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine), Mme Nathalie NOWAK (Conseil Départemental des Côtes d'Armor), M. Bernard LEBEAU (Conseil Départemental de Loire-Atlantique), M. Jean-François MARY (EPTB Eaux & Vilaine), M. Claude TARLEVE (Conseil Départemental de la Mayenne), M. Jean-Noël LAGUEUX (Loudéac Communauté Bretagne Centre), M. Michel POUPART (Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval), Mme Annabelle GARAND (Cap Atlantique), M. Fabrice SANCHEZ (Atlantic'Eau), M. Patrick LE DIFFON (Ploërmel), M. David VEILLAUX (Liffré Cormier Communauté), M. Jean RONSIN (Montfort Communauté), M. Dominique DENIEUL (Pays de Châteaugiron Communauté), Mme Marie Édith MACÉ (Collectivité Eau du Bassin Rennais)

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

M. Erwann ETRILLARD (Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine), M. François VALY (Chambre d'Agriculture du Morbihan), M. Jean-Pierre CLEMENT (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor), M. Jean-François LEVREL (Coopération agricole), Mme Pauline PENNOBER (Eau et rivières de Bretagne), M. Olivier GUINDON (France Nature Environnement Pays de la Loire), M. Joël JOSSE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Loire-Atlantique)

Commission Locale de l'Eau du 25 novembre 2022

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

Mme Pauline SAINTE (DDTM 44 - Préfecture de Loire-Atlantique), Mme Frédérique ROGER-BUYS (DDTM 56 - Préfecture du Morbihan), M. Laurent DOUSSET (DDT 49), Mme Hélène VIDEAU (Office Français de la Biodiversité des Pays de la Loire), Mme Isabelle VALADE (DDT 53 - Préfecture de Mayenne)

Pouvoirs :

- M. Pascal HERVE (Rennes métropole) à M. Jean-François MARY (Redon Agglomération)
- M. Ludovic BROSSARD (Rennes) à M. Michel DEMOLDER (Président de la CLE)
- M. Fabrice CARO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust) à M. Joël TRIBALLIER (Questembert Communauté)
- Mme Muriel CLERY (PNR du Golfe du Morbihan) à M. Bertrand ROBERDEL (Arc Sud Bretagne)
- Mme Emmanuelle DERA EVE (Fédération Régionale des Agrobiologistes de Bretagne – Agrobio 35) à M. Patrick ANNE (Maison de la consommation et de l'environnement 35)
- Mme Françoise LACHERON (Bretagne Vivante) à Mme Pauline PENNOBER (Eau et rivières de Bretagne)
- MISEN 53 à MISEN 35
- OFB des Pays de la Loire à l'OFB Bretagne

Membres en exercice = 72 Présents = 28 Pouvoirs = 17 Votants = 45

Collège des élus - Membres en exercice = 39 Présents = 16 Pouvoirs = 12 Votants = 28

Collège des usagers - Membres en exercice = 22 Présents = 10 Pouvoirs = 3 Votants = 13

Collège de l'Etat - Membres en exercice = 11 Présents = 2 Pouvoirs = 2 Votants = 4

Assistaient également à la séance : Mme Mathilde GASTON (EPTB Eaux & Vilaine), M. Christophe DANQUERQUE (EPTB Eaux & Vilaine), M. Gabriel BEDUNEAU (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Claire-Lise PERRONEAU-SEIGNARD (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Ilana OLLIVIER (Stagiaire EPTB Eaux & Vilaine), Mme Valérie DE BAYSNAST (Chambre d'agriculture de Bretagne), M. Vincent MOUREN (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Loire-Atlantique), M. Laurent GRENEUX (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust), Mme Delphine FORESTIER (Syndicat Chère Don Isaac), Mme Mélina AINA OUI (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau potable en Ille-et-Vilaine)

Le quorum étant atteint, la commission locale de l'eau peut valablement délibérer.

M. DEMOLDER propose à la CLE de valider le rapport d'état des lieux, avec l'ajout des compléments présentés en séance, reçus postérieurement à l'envoi du document.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine, après en avoir délibéré,

Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 44

À la majorité, approuve le rapport d'état des lieux du bassin de la Vilaine.

Pour extrait conforme,
Le Président de la CLE du SAGE Vilaine
Michel DEMOLDER

